

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 26 juin 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **TROIS JUILLET**

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **18**
. votants : **25**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GOYET, JAL, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Florence DRILLAT
Madame Françoise-COMBET BLANC
Monsieur Joseph BOIS
Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Philippe GIRARD
Monsieur Dominique LAZZARO
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Yannick LE ROUX
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Philippe BOST
procuration à Madame Martine BIGNARDI
procuration à Monsieur Christophe JAL
procuration à Monsieur Yves MORVAN
procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Bernard CHENE
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Mathilde SONZOGNI

OBJET : MODIFICATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE DE LA PREMIERE ANNEE D'EXPLOITATION DANS LE CADRE DE LA DSP POUR L'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE DE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'exploitation de la chambre funéraire intercommunale a été confiée, par convention de délégation de service public, à la Société Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées, pour une durée de 5 ans, soit du 11 février 2023 au 10 février 2028, pour une redevance annuelle de 9 600 € HT.

A l'expiration de la précédente délégation, des travaux ont été nécessaires dans les locaux de la chambre funéraire :

- Réfection des peintures
- Changement des systèmes de fermetures des portes (digicodes et serrures)
- Remplacement du système de filtration de la salle de soins

En raison de ces travaux, la Société PFCCA n'a pu exploiter la structure durant la période allant du 11 février 2023 au 30 avril 2023.

Le Président propose :

- de réduire la redevance annuelle de la première année d'exploitation du montant correspondant à la période de travaux soit 2 133,33 € HT (du 11 février au 28 février 2023 : 9 600 €/360 jours x 20 jours = 533,33 € + mars et avril 2023 : 9 600 €/360 jours x 60 jours : 1 600 €),

- de fixer en conséquence cette redevance à 7 466,67 € HT (9 600 € - 2 133,33 €) pour la première année d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président et fixe la redevance annuelle pour la première année d'exploitation de la chambre funéraire intercommunale, du 11 février 2023 au 10 février 2024, à 7 466,67 € HT.
- **PRECISE** que les autres dispositions de la convention de délégation de service public restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE GUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>